

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Mardi 21 juillet 2015 à 20 heures

Monsieur l'Adjoint Julien SCHICKLIN ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjoints Fabien WEIDER et Sylvie GOEPFERT, MM Véronique DE NEEF et Fabien ROSENBLATT.

Absent excusé : Néant

Absent non excusé : Néant

Procuration : Néant.

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal des 18 juin 2015 et 10 juillet 2015
2. Rapports des délégués
3. Affaires générales
 - 3.1 Baux ruraux
 - 3.2 Urbanisme
 - 3.3 Achat de terrains pour la digue à l'arrière du Petit-Bois
 - 3.4 Indemnisation du premier Adjoint pendant la durée de la suppléance du Maire
 - 3.5 Acquisition d'un véhicule utilitaire
 - 3.6 Réparation de l'escalier de l'école maternelle
 - 3.7 Chantier école élémentaire : suite
4. Compte-rendu des décisions de l'Adjoint dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
5. Divers.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Monsieur l'Adjoint SCHICKLIN demande l'autorisation d'ajouter un point : Convention pour l'utilisation du minibus de la communauté de communes pour le transport des élèves de Michelbach-le-Bas au périscolaire à Ranspach-le-Bas. Autorisation accordée.

1. Approbation des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal du 18 juin et 10 juillet 2015

M l'Adjoint SCHICKLIN rappelle que les comptes rendus des séances du conseil municipal ont été transmis aux conseillers par E-mail. Ils sont approuvés à l'unanimité.

2. Rapports des délégués

MM SCHICKLIN et WEIDER ont assisté à la réunion du Syndicat d'eau au cours de laquelle les discussions ont porté sur les moyens mis en œuvre pour réduire le taux d'impayés. Le Syndicat n'a pas le droit de couper l'eau à un abonné qui ne règle pas ses factures, par contre la pression d'eau peut être réduite.

M ROSENBLATT questionne les délégués quant au rendement du réseau de distribution d'eau.

M SCHICKLIN lui répond que le Syndicat anticipe les problèmes de fuites en procédant au remplaçant de conduites et suit de très près les pertes d'eaux.

Le rapport annuel du Président sur la gestion de l'eau est en cours de finalisation et sera présenté aux élus au cours d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Mme l'Adjoint GOEPFERT a participé à une réunion concernant le tracé des projets de pistes cyclables.

Elle a également représenté la commune de Michelbach-le-Bas à la dernière réunion de la Communauté de Communes, du fait de l'absence des délégués.

3. Affaires générales

3.1 Baux ruraux

M l'Adjoint SCHICKLIN signale aux élus que les 9 contrats de baux à ferme actuellement en cours arriveront à échéance le 11 novembre 2015.

Il précise que la commune met en location 1202.31 ares de terres agricoles.

M l'Adjoint propose de renouveler les baux et de fixer le loyer annuel à la somme de 1.60 € / are.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler les baux et d'attribuer les fonds aux preneurs sortants pour une durée de 9 ans.

FIXE le prix du fermage annuel à la somme de 1.60 € / are. Ce tarif pourra varier en fonction du prix du blé, sans pouvoir être inférieur à 1.60 € / are.

AUTORISE la personne représentant la commune à signer les baux.

3.2 Urbanisme

M l'Adjoint SCHICKLIN présente aux élus la demande de permis de construire pour le projet de transformation d'une partie de la grange située 2A rue de la Halle en logement. Sous réserve du respect de la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'encontre du projet.

3.3 Achat de terrains pour la digue à l'arrière du Petit-Bois

M l'Adjoint SCHICKLIN revient sur la décision du Conseil Municipal du 21 mai 2015 concernant l'acquisition des terrains en vue de l'installation d'une digue à l'arrière du Petit-Bois.

Les élus avaient chargé M le Maire d'établir les actes de cession en la forme administrative, lui-même étant autorisé à représenter la commune aux actes.

Or, la décision n° 383585 rendu par le Conseil d'Etat le 10 juin 2015 a mis fin au mandat de M le Maire.

La décision du Conseil Municipal n'a donc pu être exécutée.

M l'Adjoint SCHICKLIN propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition des parcelles citées dans la décision du 21 mai 2015 en la forme administrative, M l'Adjoint Fabien WEIDER représentant la commune aux actes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de faire l'acquisition des parcelles citées dans la décision du Conseil Municipal du 21 mai 2015,

CONFIRME le prix d'achat des terrains à la somme de 80,- € / are,

CHARGE M l'Adjoint SCHICKLIN d'établir les actes de cession en la forme administrative,

AUTORISE M l'Adjoint Fabien WEIDER à représenter la commune aux actes.

M SCHICKLIN explique que le fait d'établir les actes à la mairie permet d'économiser les frais de notaire, estimés à 6 000 € environ.

3.4 Indemnisation du premier Adjoint pendant la durée de la suppléance du Maire

Mme l'Adjoint GOEPFERT rappelle la décision n° 383585 rendu par le Conseil d'Etat le 10 juin 2015 qui a mis fin au mandat de M le Maire.

Depuis la notification de la décision, soit le 16 juin 2015, M l'Adjoint SCHICKLIN exerce la plénitude des fonctions de Maire.

Elle précise qu'il assure ces fonctions avec beaucoup de compétence, en plus des fonctions d'Adjoint qui lui incombent par ailleurs.

Mme l'Adjoint indique que lorsqu'un Adjoint supplée le maire dans les conditions prévues par l'article [L. 2122-17](#), il peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil municipal, l'indemnité fixée pour le maire par l'article [L. 2123-23](#), éventuellement majorée comme le prévoit l'article [L. 2123-22](#). Cette indemnité peut être versée à compter de la date à laquelle la suppléance est effective.

Dans ces conditions, elle propose au Conseil Municipal d'accorder à M l'Adjoint SCHICKLIN, pendant la durée de la suppléance, l'indemnité de Maire au taux maximum, soit 31 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à compter du 16 juin 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Mme GOEPFERT,

DECIDE d'accorder à M l'Adjoint SCHICKLIN l'indemnité de Maire au taux maximum, soit 31 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

FIXE la date de départ pour le versement de l'indemnité au 16 juin 2015.

Les fonds sont disponibles au budget en cours.

3.5 Acquisition d'un véhicule utilitaire

Suite à la décision du Conseil Municipal du 16 avril 2015 de faire l'acquisition d'un véhicule-benne pour le service technique, M l'Adjoint SCHICKLIN précise que la consultation publique s'est déroulée entre le 16 mai et le 15 juin 2015.

7 offres ont été déposées à la mairie dans les temps impartis pour soumissionner.

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 23 juin 2015 à la mairie pour l'ouverture des plis,

M l'Adjoint propose au Conseil Municipal d'attribuer la commande du véhicule à l'entreprise RENAULT BADER A SAINT LOUIS, pour l'acquisition d'un véhicule « MASTER » au prix de 28 410.30 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire,

PREND acte des résultats de la consultation et de l'avis de la commission d'appel d'offres,

ATTRIBUE la commande pour l'acquisition d'un véhicule de type « MASTER » à l'entreprise RENAULT BADER SAINT LOUIS au prix de 28 410.30 € TTC,

CHARGE M l'Adjoint SCHICKLIN d'envoyer les courriers de refus et d'acceptation,

AUTORISE M l'Adjoint SCHICKLIN à signer la commande.

Les fonds nécessaires sont prévus au budget en cours.

3.6 Réparation de l'escalier de l'école maternelle

M l'Adjoint soumet aux élus un devis de l'entreprise LATSCHA pour la réparation de l'escalier de l'école maternelle et propose de l'approuver. Le devis s'élève à la somme de 1 989.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le devis des Ets LATSCHA pour la réparation de l'escalier de l'école maternelle au prix de 1 989.60 € TTC.

CHARGE M l'Adjoint SCHICKLIN de donner l'ordre de service, les travaux devant être exécutés avant la rentrée scolaire.

Les fonds nécessaires sont disponibles au budget en cours.

3.7 Chantier école élémentaire : suite

La parole est à M l'Adjoint SCHICKLIN.

Une réunion s'est déroulée le 1^{er} juillet dernier à la mairie à propos de la finition du chantier de l'école élémentaire. L'architecte et les bureaux d'études étaient présents.

En concertation avec le personnel enseignant, le chantier s'étendra sur 4 mois pour être achevé à la fin de l'année 2015.

Courant septembre, les travaux se concentreront sur la nouvelle annexe, la salle restera donc disponible pour les associations locales.

Ensuite, durant les travaux dans la salle, les activités de la MJC ne pourront plus se dérouler dans ces locaux.

3.8 Convention pour l'utilisation du minibus de la communauté de communes pour le transport des élèves de Michelbach-le-Bas au périscolaire à Ranspach-le-Bas.

M l'Adjoint SCHICKLIN rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approuver la convention pour l'utilisation du minibus de la Communauté de Communes pour le transport des élèves de Michelbach-le-Bas au périscolaire de Ranspach-le-Bas. Cette convention couvre la prise en charge par la commune des frais de transports des élèves de l'école pour l'année scolaire 2015-2016.

Le total de ces frais s'élèvera à un forfait de 30,- €/mois pour la location du minibus auquel s'ajoutent 0,58 €/Km pour l'entretien du véhicule et un plein de carburant.

Mr l'Adjoint demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de cette convention pour l'année scolaire 2015-2016 et de lui donner tous pouvoirs pour l'application de cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention pour l'utilisation du minibus de la Communauté de Communes pour le transport des élèves de Michelbach-le-Bas au périscolaire de Ranspach-le-Bas.

AUTORISE M l'Adjoint à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et la commune de Michelbach-le-Bas, selon les modalités indiquées ci-dessus.

4) Compte rendu des décisions de l'Adjoint au Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

M l'Adjoint SCHICKLIN informe les élus qu'il a renoncé à exercer, au nom de la commune, le droit de préemption urbain sur le terrain bâti situé 4 rue des Merles, cadastré section 12 N° 245/177 d'une superficie totale de 939 m² et comportant une maison d'habitation. Le prix de vente du bien est chiffré à 200.000 €.

5 Divers

Périscolaire :

M l'Adjoint SCHICKLIN signale aux élus que le périscolaire de Ranspach-le-Bas, fréquenté également par les élèves de Michelbach-le-Bas, connaît quelque soucis de place pour la rentrée de septembre 2015.

Au cours d'une réunion à la mairie de Ranspach-le-Bas, il a été décidé d'augmenter de 3 places, la capacité actuelle de 30 places. La structure est gérée par les Foyers Clubs.

Pour faire face à cette augmentation, il sera nécessaire d'embaucher une personne pour une durée de 180 heures et dont une partie des frais devra être prise en charge par la commune de Michelbach-le-Bas.

Elle devra également prendre en charge la réalisation d'une alimentation d'eau pour l'installation d'un second lave-vaisselle.

Si le nombre de demandes devait augmenter, il faudrait trouver une solution sur Michelbach-le-Bas. M SCHICKLIN a visité des locaux susceptibles d'accueillir la structure avec le responsable des Foyers Clubs.

M ROSENBLATT relève la présence de mauvaises herbes à certains endroits de la rue de Ranspach.

M SCHICKLIN lui répond que le désherbage écologique pourra se faire éventuellement l'année prochaine. L'acquisition de l'appareil pourrait être envisagée par le Syndicat d'eau dans le cadre du programme de protection des ressources.

Selon le coût, le Syndicat pourrait se doter d'un appareil pour les trois communes, ou doter chaque commune d'une machine.

M ROSENBLATT s'inquiète également des affaissements de chaussée qui se forment entre Michelbach-le-Bas et Ranspach-le-Bas.

M SCHICKLIN lui répond qu'avec la Direction des Routes, il surveille l'évolution des désordres.

La séance est levée à 20 heures 54.